

PROGRAMME SUZUKI POUR LES DIPLOMÉS

Conditions

Programme des diplômés

- Durant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, Suzuki Canada Inc. (« Suzuki ») offre aux diplômés qualifiés une allocation selon le modèle, en vue de l'achat ou de la location d'un véhicule Suzuki admissible, sujet aux conditions ci-dessous.

Véhicules admissibles

- Tous les véhicules automobiles Suzuki, les véhicules de fonction Suzuki et les démonstrateurs du concessionnaire 2007, 2008 et 2009 neufs, inutilisés et non enregistrés, vendus ou loués et livrés au client par un concessionnaire agréé de véhicules automobiles Suzuki au Canada durant la période du programme.

Lignes directrices générales

- Une personne est admissible à recevoir l'allocation du Programme des diplômés Suzuki une seule fois sous ce programme.
- Seulement une allocation du Programme des diplômés Suzuki est permise par véhicule.
- L'allocation du Programme des diplômés Suzuki s'ajoute à tout autre incitatif de détail pour le client pouvant être disponible au moment de la livraison.
- Le véhicule doit être enregistré au nom du demandeur.
- L'application et tous les documents d'appui doivent être reçus par Suzuki dans les soixante (60) jours à partir de la livraison du véhicule, pour être admissible à l'allocation du Programme des diplômés Suzuki.
- Suzuki se réserve le droit de discontinuer ou de modifier toute provision du Programme des diplômés Suzuki, en tout temps sans préavis.

Personnes admissibles

Pour se qualifier et être admissible au Programme des diplômés Suzuki, l'acheteur individuel doit :

- Être un résident canadien;
- Être diplômé de i) une université canadienne admissible (ayant complété un programme menant à un grade d'un minimum de 3 ans), ii) un collège canadien admissible (ayant complété un programme de 2 ou 3 ans) ou iii) un programme de l'Académie policière canadienne après le 1^{er} janvier 2006 ou qui sera diplômé d'une telle école ou programme au cours des 4 prochains mois (la période d'admissibilité débutera à la date de remise du diplôme indiquée sur le relevé de notes officiel);

- Être l'acheteur ou le locataire unique du véhicule Suzuki.

Écoles et grades admissibles

Écoles admissibles *	Grades admissibles **	Longueur minimale d'études
Université	Baccalauréat et 2 ^e et 3 ^e cycle ***	3 ans
Collège d'arts appliqués et de technologie (à l'extérieur du Québec)	Diplôme **	2 ans
CÉGEP (Québec)	Diplôme d'études collégiales techniques **	3 ans

* Les écoles de formation professionnelle privées enregistrées ne sont pas admissibles

** Les certificats/attestations ne sont pas admissibles

*** Les grades du 2^e et 3^e cycle (Maîtrise, Doctorat, etc.) peuvent être d'une durée inférieure à 3 ans

Une liste détaillée des universités et des collèges canadiens admissibles peut être obtenue en accédant aux sites web suivants.

Association des universités et des collèges du Canada

<http://www.aucc.ca/>

Association des collèges communautaires canadiens

<http://www.accc.ca/>

Programme des diplômés – Montants d'allocations et options de paiement

Modèles admissibles	Allocation du programme *
Swift+	600 \$
SX4/SX4 Berline	750 \$
Grand Vitara	1 000 \$
XL-7	1 000 \$

*** L'allocation du Programme des diplômés du Canada inclut toutes les taxes applicables.**

- L'allocation du Programme des diplômés Suzuki peut être allouée au concessionnaire vendeur agréé Suzuki et appliquée au prix d'achat du nouveau véhicule Suzuki ou le client a l'option de recevoir un chèque directement de Suzuki Canada Inc.
- Si appliqué à l'achat du véhicule, l'allocation du Programme des diplômés Suzuki doit être déduite du prix de vente total après le calcul de tous les frais et taxes applicables.